



Envoyé en préfecture le 08/11/2019  
Reçu en préfecture le 08/11/2019  
Affiché le 08/11/2019  
ID : 063-200071199-20191104-CCPL\_2019\_143-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 29 octobre 2019
Date d'affichage : 29 octobre 2019

### SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-143 : <b>DEMANDE D'AIDE AUX ENTREPRISES - REPRISE D'UN SALON DE COIFFURE A MARINGUES</b>
--

Rapporteur : Marc CARRIAS

La délibération n°2019-45 du 28 mars 2019 du conseil communautaire met en place une aide directe aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente situées hors zones d'activités versée par la communauté de communes Plaine Limagne en complément de l'aide régionale.

Pour rappel, cette aide prend la forme d'une subvention à l'investissement (10 % du montant HT des travaux). Le montant minimum des dépenses subventionnables est fixé à 10 000 € HT et le montant maximum à 50 000 € HT.

L'Eurl l'EMBELISSEUR, gérée par madame Gwendoline Guehennec, a adressé à la communauté de communes Plaine Limagne le 26 septembre 2019 une lettre d'intention relative à une demande d'aide pour la rénovation d'un salon de coiffure avec changement de matériel. La localisation du projet : 13 grande rue ; 1 place Seguin 63350 ; Maringues.

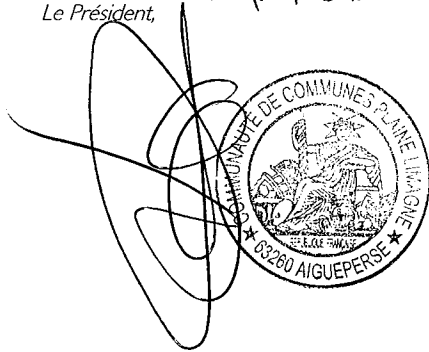
Après étude du dossier, il ressort que l'entreprise et les travaux prévus sont éligibles à l'aide mise en place. Le montant prévisionnel des travaux est de 12 664,90 € HT, l'aide de la communauté de communes Plaine Limagne de 1 266,49 €.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer une aide de 1266,49 € (10 % des investissements éligibles) à l'Eurl l'EMBELISSEUR,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire,
- de dire que cette dépense est prévue au Budget Primitif 2019, en section d'investissement à l'article 20422 à l'opération 51 "Aides aux entreprises".

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 08/11/2019  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

